

## ARGUMENTS NATURALISTES POUR VERSER A L'ENQUETE PUBLIQUE DE L'A45

NOTA : La FRAPNA Rhône adhère à la démarche globale d'opposition au projet de l'autoroute A45, notamment aux arguments développés par l'association de Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais (SCL) dont les contributions à l'enquête publique rejoignent nos préoccupations liées à la biodiversité mais également aux problématiques plus environnementales et humaines. Cependant, la FRAPNA Rhône souhaiterait souligner plus particulièrement les points suivants relatifs aux enjeux de protection des milieux naturels, de la faune et de la flore dans le Rhône :

La réalisation de l'Autoroute A45 aura des conséquences irréversibles sur les habitats naturels remarquables, les espèces et les paysages d'un secteur écologiquement exceptionnel du département du Rhône. En final, il s'agit d'une catastrophe pour la biodiversité en général, que celle-ci soit remarquable ou ordinaire.

Les raisons sont de plusieurs ordres :

- **Destruction directe de milieux naturels, de terres arables et banalisation du milieu et des paysages**

Par destruction pure et simple, sur le tracé de l'Autoroute, de leur milieux de vie, de sites de reproduction et d'alimentation (ex : marais de Morlin), des populations animales et des stations d'espèces végétales vont disparaître. Qu'elles soient d'intérêt patrimonial ou plus communes, c'est une perte irrémédiable que les aménagements paysagers et les mesures compensatoires ne pourront compenser. Les terrassements vont favoriser la colonisation de ces milieux devenus rudéraux par un cortège d'espèces végétales banales, souvent d'origine exotique, ou cosmopolites voire envahissantes, représentant une menace pour la végétation autochtone.

Certaines espèces animales d'intérêt européen et/ou dans un état critique de conservation en France comme en Rhône-Alpes possèdent leur principal bastion départemental ou d'importants effectifs dans les espaces traversés par le projet autoroutier. Leur survie *in situ* est donc incompatible avec celui-ci.

- **Morcellement des milieux et disparition des corridors biologiques**

L'Autoroute va créer une véritable cicatrice dans la mosaïque de paysages, coupure fragilisant irréversiblement la biodiversité qui lui est associée. L'installation régulière, sur les 48 kms du tracé prévue dans le département du Rhône, de viaducs et de passages sous la route pour la grande et la petite faune ne satisfait pas, et de loin, aux exigences biologiques des très nombreuses espèces présentes sur cet espace. La dissémination des graines, la pollinisation par les insectes butineurs, le déplacement des amphibiens sont par exemple des phénomènes capitaux pour la bonne dynamique de populations des espèces de faune et de flore et leur pérennisation sur le long terme (brassage génétique, taille de populations viables - métapopulations -). L'Autoroute condamne la biodiversité de ce territoire, déjà perturbée par la route départementale 42 et l'implantation d'activités économiques le long de son parcours. Les espèces vont s'appauvrir et se banaliser au profit d'espèces plus anthrophiles, souvent cosmopolites.

- **Destruction du tissu social garant de la préservation de l'environnement**

Des générations d'élus et d'acteurs locaux ont défendu le caractère rural du paysage pour préserver leur terroir. Les collectivités locales (communes, communauté de communes,



Département, etc.) ont consacré des budgets significatifs pour maintenir, voire améliorer le développement des activités humaines tout en préservant la biodiversité. Aujourd'hui, tous s'accordent à maîtriser l'urbanisation (limitation du mitage de l'espace et du développement anarchique de parc d'entreprises, lutte contre la disparitions des terres agricoles, etc.) et à conserver une agriculture plus respectueuse de leur environnement. L'aménagement de l'autoroute A45 entraînera inévitablement un remembrement qui sera préjudiciable au tissu agricole traditionnel et à la biodiversité qui lui est inféodée (disparition du maillage bocager et du complexe haie-talus-fossé déjà en place, etc.). Ce réaménagement foncier, par réactions en chaîne (reprise des voiries, tracés des cours d'eau, modifications des pratiques agricoles, urbanisation, etc.) démultipliera les impacts négatifs de l'A45 bien au delà du fuseau défini par le projet. Les risques, déjà connus, sont la fragilisation et la disparition de l'agriculture périurbaine, et l'étalement urbain non maîtrisé.

Enfin, certains territoires concernés par l'éventuel tracé sont classés en Périmètres Naturels et Agricoles Périurbains (PENAP) par les collectivités, administrations et associations (soumis à enquête publique dans le cadre de la Loi de Développement des Territoires Ruraux).

– **Liste des espèces animales et végétales, remarquables et vulnérables, fortement menacées par le projet de l'A45**

Oiseaux :

Busard cendré (*Circus pygargus*) : petit rapace inféodé aux milieux prairiaux et nichant au sol. Extrêmement menacé à l'échelle européenne et française, il connaît son seul bastion viable de reproduction pour le département du Rhône sur le plateau mornantais. La construction de l'autoroute A45 voue à une extinction certaine et à court terme la population nicheuse rhodanienne

Chouette chevêche (*Athene noctua*), Huppe fasciée (*upupa epops*), Oedicnème criard (*Burhinus oediconemus*), Vanneau huppe (*Vanellus vanellus*), Caille des blés (*Coturnix coturnix*), Courlis cendré (*Numenius arquata*),... : Espèces inféodées aux milieux prairiaux et/ou aux paysages bocagers traditionnels (haies, arbres à cavités, richesses en insectes, etc.) possédant des effectifs nicheurs significatifs sur le plateau mornantais, plaçant ce site parmi les plus importants du département pour leur préservation à long terme.

De nombreuses autres espèces présentes sont rares et très intéressantes : Hibou grand duc, faucon hobereau, bihoreau gris, engoulevent d'Europe, pie-grièche écorcheur, torcol fourmilier, bruant ortolan, circaète Jean-le-blanc, pouillot de Bonelli et même récemment de manière anecdotique, l'élanion blanc (démontrant la richesse en micromammifères de ces espaces).

Mammifères :

Plusieurs sites à enjeux pour les chauve-souris (chiroptères) sont impactés par l'éventuel tracé (vallon du Bozançon, etc.). les espèces les plus concernées sont la noctule de Leisler, la noctule commune, la sérotine commune, la pipistrelle de Kuhl et la pipistrelle commune.

Amphibiens :

Triton crêté (*Triturus cristatus*) : Espèce de la Directive Habitats de l'Union européenne présente dans le Rhône sur l'ensemble de la façade ouest de l'agglomération lyonnaise en



des populations extrêmement fragmentées mais possédant des effectifs intéressants sur le plateau mornantais.

Plusieurs espèces présentes sont d'enjeu patrimonial (sonneur à ventre jaune), rares ou localisé (salamandre tachetée, alyte accoucheur, crapaud calamite, grenouille agile, petite grenouille verte ainsi que les tritons alpestre et palmé. On note aussi la discrète couleuvre vipérine.

Insectes :

Leucorrhine a gros thorax (*Leucorrhina pectoralis*) : libellule au statut de « En danger » en France (MAURIN et KETH), protégée nationalement et connue de seulement deux localités dans le Rhône dont une est le marais de Morlin (Taluyers).

Cuivré des marais (*Lycaena dispar*) : papillon des marais et prairies humides, protégé nationalement et connu dans le Rhône sur quelques rares stations dont le marais de Morlin (Taluyers).

Flore :

Gratiolle officinale : plante des prairies humides et des bordures d'étangs et des cours d'eau, considérée comme assez commune dans le lyonnais (NETIEN, 1993), protégée nationalement et inscrit sur la liste rouge des plantes menacées en France

Orchis à fleurs lâches (*Orchis laxiflora*) : orchidée protégée régionalement, inféodée aux prairies humides et considérée comme assez rare dans le lyonnais (NETIEN, 1993)

Jonc fleuri (*Butomus umbellatus*) : plante des marais et bordures des eaux stagnantes, protégée régionalement et considérée comme rare dans le lyonnais (NETIEN, 1993).

Coquelourde (*Pulsatilla rubra*) : renonculacée inféodée aux pâturages et coteaux secs et protégée régionalement.

Oenanthe intermédiaire (*Oenanthus silaifolia*) : ombellifère des prairies humides et bords des eaux et protégée régionalement. Considérée comme très rare dans le lyonnais (NETIEN, 1993).

– **Liste (non exhaustive) des milieux naturels touchés par l'éventuel tracé :**

Ceux-ci sont nombreux et très riches, emblématiques pour certains comme les Landes de Montagny et le Plateau mornantais. Cela concerne (directement ou indirectement) :

- des vallons : Féloin, Bozançon,
- des ruisseaux : Combe d'Allier, du Mornantet, du Jonan, du Broulon,
- des prairies et zones humides : Soufrière, marais de Morlin,
- des mares et réseaux de mares très intéressants : Les Molineaux, Bouchat, Le Bâtard, la Maronnière, La Charbonnerie, le Plateau de Chantarot.

## **PERSPECTIVES ET CONCLUSION**

Les études des solutions alternatives sont incomplètes et sous-présentées par rapport à la solution principale proposée ; l'étude des impacts sur la santé est purement formelle.

Par ailleurs, le tracé affecte des sites à fort enjeu pédagogique, d'éducation à l'environnement et d'études scientifiques depuis de très nombreuses années, pour nombre d'associations.

Le projet de l'A 45 s'annonce plutôt comme une déstructuration définitive d'un territoire exceptionnel alors que ses « justifications » actuelles en terme de trafic pourraient devenir caducs à l'échelle d'une génération (hausse du prix des carburants, autres modes alternatifs de déplacement notamment de la population active, autres pratiques agricoles, autres modalités, etc.).

